

Prévoir des moyens de détections et d'extinctions

Installer un système de détection et d'alarme en cas d'incendie.

Disposer de moyens de lutte contre l'incendie. Leur nature et leur nombre dépendent des caractéristiques de vos locaux et de votre activité (extincteurs, couvertures anti-feu, sable...), mais le Code du Travail impose **au moins 1 extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 m² de plancher, et au moins 1 appareil par niveau.**










Veiller à leur vérification périodique, à leur accessibilité et à leur signalisation.



Prévention des Risques Professionnels

Risque incendie

Environ 70% des entreprises victimes d'un incendie de grande ampleur cessent leur activité dans les mois qui suivent

	Classes de feu				
					
	Poubelle remplie de papier	Liquides ou solides liquéfiables (produits chimiques, peintures, solvants, etc)	Bonbonne de gaz	Stockage de métaux (soudures, etc)	Compteur électrique/Multiprise
 Extincteur à eau pulvérisée avec additif	✓	✓	✗	✗	✗
 Extincteur à CO2	✗	✓	✗	✗	✓
 Extincteur à poudre	✓	✓	✓	Extincteur spécifique ✓	✗
 Extincteur à mousse	✓	✓	✗	✗	✗

Pour en savoir plus, consultez le dossier « Incendie sur le lieu de travail » de l'INRS.



La lutte contre le risque incendie est donc fondamentale !

Le triangle du feu

Un incendie est une combustion qui se développe sans contrôle dans le temps ni dans l'espace. Pour qu'elle ait lieu, 3 conditions doivent être réunies simultanément :



La suppression d'1 seul de ces 3 éléments rend un départ de feu impossible.

Pour lutter efficacement contre le risque incendie

- 1. Identifier et répertorier les situations dangereuses** pouvant générer un départ de feu et faciliter sa propagation (surchauffe dans le local informatique, multiprises surchargées, radiateurs d'appoint, travaux par points chauds, stockage de liquides inflammables...).
- 2. Planifier et engager des actions** visant à supprimer les causes de départ de feu ou à en limiter les effets. Elles porteront donc sur les matériaux, procédés et équipements de travail, sur les moyens de détection et d'extinction, sur la formation du personnel...



Attention, cela peut aller très vite !

On dit qu'il faut :

- 1 verre d'eau dans la 1^{ère} minute**
- 1 seau d'eau dans la 2^{ème} minute**
- 1000 litres d'eau dans la 3^{ème} minute**

Exemple de situations sensibles



Multiprises surchargées et/ou sans interrupteur
Installations défectueuses (électricité, gaz...)

Matières combustibles ou inflammables proches d'une source de chaleur ou d'étincelle (rayons solaires, radiateurs, lampes...)



Procédés avec flamme ou dégagement de chaleur (utilisation d'un chalumeau, d'une friteuse..., usinage de pièces métalliques, frottements entre matériaux...)

Prévenir le risque incendie

Privilégié des produits non-classés « inflammables » et limiter la quantité de matières combustibles. Stocker les produits en sécurité, à l'écart des sources de chaleur.

Ventiler suffisamment les locaux.

Faire contrôler annuellement les installations électriques/de chauffage... par une personne compétente. Éviter la surcharge des multiprises.

S'assurer de la conformité des équipements de travail aux réglementations européennes (marquage CE).

Prévoir l'organisation des secours et l'évacuation

Établir les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie (point de rassemblement, numéros de secours, personnes en charge de l'évacuation...). Les afficher et s'assurer qu'elles sont connues de tous, y compris des travailleurs occasionnels, stagiaires, prestataires...

Maintenir dégagées les allées de circulation et les issues de secours. Les éclairer et les signaler.



Réaliser des exercices d'évacuation.

Former régulièrement les salariés à l'utilisation des moyens d'extinction et aux gestes de 1^{ers} secours.